

Ligue de Football des Pays de la Loire

Présentation des comptes annuels

Exercice clos au 30-06-2026





Ligue de Football des Pays de la Loire

172 boulevard des Pas Enchantés

B.P. 63507

44235 ST SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX

Téléphone : 02 40 80 70 77

Télécopie : 02 40 80 71 29

Messagerie : contact@lfpl.fff.fr

Ligue de Football des Pays de la Loire

Sommaire

Bilan Actif	- page 6
Bilan Passif	- page 7
Compte de Résultat	- page 10
Annexe	- page 13
Compte de Résultat—ancienne présentation	- page 18
Tableau des Immobilisations	- page 20
Tableau des Amortissements	- page 21
Etat des Provisions	- page 22
Etat des Charges et Produits Constatés d’avance	- Page 23
Etat des Immobilisations Financières	- page 24
Variation des fonds propres	- page 25
Budget prévisionnel	- page 27

Bilan

Bilan Actif

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

	EXERCICE AU 30/06/26			EXERCICE AU 30/06/25
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droit et valeurs similaires	44 449	44 449	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et comptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	0		0	0
Constructions			0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 367 927	1 198 009	169 918	217 564
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0		0	0
Immobilisations financières :				
Participations	106 396		106 396	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 202		4 202	4 278
TOTAL (II)	1 522 975	1 242 459	280 516	221 842
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :	0		0	0
Créances :				
Créances clients , usagers et comptes rattachés	384 149	0	384 149	647 522
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres créances	395 838		395 838	17 741
Charges constatées d'avance	107 209		107 209	44 434
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	4 500 000	0	4 500 000	4 206 921
Disponibilités	2 117 628		2 117 628	2 879 801
TOTAL (III)	7 504 824	0	7 504 824	7 796 419
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation d'Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	9 027 799	1 242 459	7 785 340	8 018 260

Bilan Passif

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

	EXERCICE AU 30/06/26	EXERCICE AU 30/06/25
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans doit de reprise :		
- Fonds propres statutaires		
- Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec doit de reprise :		
- Fonds propres statutaires	2 164 005	2 164 005
- Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	3 481 214	2 800 345
Excédent ou déficit	124 324	680 869
<i>situation nette (sous total)</i>	5 769 543	5 645 219
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	37 245	100 645
Provisions réglementées		
TOTAL I	5 806 788	5 745 864
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	26 813	27 908
Provisions pour charges	138 729	119 241
TOTAL III	165 542	147 149
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes financières auprès d'établissements de crédit	0	157 291
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 742	265 221
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	669 817	700 128
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	180	5 555
Autres dettes	949 271	996 853
Produits constatés d'avance	0	200
TOTAL IV	1 813 010	2 125 248
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 785 340	8 018 260

Compte de Résultat

Compte de Résultat
Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

	EXERCICE 01/07/25-30/06/26	EXERCICE 01/07/24-30/06/25
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	56 695	61 805
Ventes de biens et services		
- Vente de biens	4 732 696	4 743 774
<i>dont vente de dons en nature</i>		
- Vente de prestation de service	1 779 408	2 190 857
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
- Concours publics et subvention d'exploitation	136 960	85 972
- Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
- Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
- Contributions financières	1 509 472	1 575 439
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	4 791	582 151
Produits des Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	50	0
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 858 277	2 056 039
	10 078 349	11 296 037
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	288 288	867 050
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	3 483 173	4 048 721
Aides financières	1 642 556	1 807 353
Impôts, taxes et versements assimilés	260 352	244 379
Salaires	2 333 851	2 259 256
Cotisations sociales	936 894	891 654
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	81 348	156 566
Dotations aux provisions	29 412	15 976
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	1 044 669	962 689
	10 100 543	11 253 643
RESULTAT D'EXPLOITATION :	-22 194	42 394
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	146 666	179 842
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Produits des immobilisations financières cédées		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	146 666	179 842

Compte de Résultat (suite)

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

	EXERCICE 01/07/25-30/06/26	EXERCICE 01/07/24-30/06/25
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	147	7 544
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
	147	7 544
RESULTAT FINANCIER :	146 518	172 298
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS :	124 324	214 692
Produits Exceptionnels	0	1 052 229
Charges exceptionnelles		586 052
RESULTAT EXCEPTIONNEL :	0	466 177
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	0	0
TOTAL DES PRODUITS	10 225 015	12 528 108
TOTAL DES CHARGES	10 100 690	11 847 239
EXCEDENT OU DEFICIT	124 324	680 868
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	2 708 677	2 727 459
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	2 708 677	2 727 459

Annexe

ANNEXE**Période du 01/07/2025 au 30/06/2026**

Annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2026, d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er Juillet 2025 au 30 juin 2026.

En date des 23 et 24 septembre 2016, les assemblées générales de chacune des 2 Ligues ont décidé la fusion de la Ligue Atlantique et de la Ligue du Maine par voie d'absorption de la seconde par la première. Le premier bilan de l'entité fusionnée était le 30 juin 2017.

La Ligue de Football des Pays de la Loire (LFPL) a remplacé les Ligues Atlantique et Maine. La fusion était imposée par la Fédération Française de Football dans le cadre de la réforme territoriale entreprise par le gouvernement (Loi Notre).

Le 28 janvier 2026 la Ligue de Football des Pays de la Loire (LFPL) a validée la sortie des activités de du Centre Sportif Régional par une scission avec traité d'apport partiel d'actif à effet comptable et fiscal rétroactif au 1er novembre 2025.

Description du modèle économique de l'entité

La Ligue de Football des Pays de la Loire est une association déclarée, avec l'accord de la Fédération Française de Football (la « FFF »). Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901, elle assure la gestion du football sur le territoire des Pays de la Loire.

Elle a plus particulièrement pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, sur le territoire ;
- de délivrer les titres régionaux et procéder aux sélections régionales ;
- de procéder à la délivrance des licences sur le territoire ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- de gérer le Centre Régional Technique avec prestation de restauration et d'hébergement ;
- d'organiser des stages vacances ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, les autres Ligues, les Districts, les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du football dans le territoire ;

La Ligue exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont elle fixe les modalités et les règlements.

La Ligue, en tant qu'organe déconcentré de la FFF chargé d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défend les valeurs fondamentales de la République française.

Principes et méthodes comptables**1—Principes généraux**

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable ANC 2018-06 destiné aux associations, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluations retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Depuis l'application du règlement ANC 2018-06, il est présenté, en complément du compte de résultat réglementaire, un second compte de résultat de gestion (N vs N-1).

Changement de méthode comptable

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- La première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.
- La première application du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 rela-

tif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, avec notamment la mise à jour des modèles de bilan et de compte de résultat en lien avec la nouvelle réglementation ANC 2022-06.

Les présents comptes ont été arrêtés en application du Plan Comptable Général, règlement ANC 2014-03 modifié notamment par le règlement ANC 2022-06. Cette première application a entraîné des modifications de présentation et d'information dans le présent document.

Les règlements ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et n° 2023-03 du 7 juillet 2023 relatifs à la modernisation des états financiers sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'exercice clos le 30 juin 2026 constitue le premier exercice d'application de ces règlements pour l'association.

L'application de ces textes constitue un changement de méthode comptable sans modification des méthodes d'évaluation ni des règles de comptabilisation. Elle est sans incidence sur le résultat net et sur les fonds propres de l'association.

Conformément aux dispositions réglementaires, les comptes de l'exercice 2025 sont présentés selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Les données comparatives relatives à l'exercice 2025 ont fait l'objet des reclassements nécessaires afin d'assurer leur comparabilité avec la présentation 2026.

Les principaux impacts de l'application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel : celui-ci est désormais limité aux événements majeurs et inhabituels. Les opérations ne répondant plus à ces critères sont reclassées dans le résultat d'exploitation (pas d'impact significatif en 2025/2026 du fait notamment de l'absence de cession d'immobilisations)
- Les comptes de transferts de charges sont supprimés. Les opérations précédemment comptabilisées dans ces comptes sont désormais reclassées au sein d'autres catégories de produits existantes ou au crédit de comptes de charges.
- les charges constatées d'avance désormais classées parmi les créances ;
- les produits constatés d'avance désormais classés parmi les dettes ;

Les informations au titre de l'impact sur les principaux postes concernés de l'exercice 2026

Suppression des transferts de charges

Dans le cadre de la suppression du poste « Transferts de charges », les montants correspondants à cette nature de produits sont présentés par simplification dans la colonne « Exercice au 30/06/25 » sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciation et provisions » pour 210 K€. Ces montants sont reclassés dans les rubriques appropriées du compte de résultat 2026, soit en « Prestations de services » pour 159 K€.

Après analyse, l'application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03, il n'y a pas d'autres effets significatifs sur les classements comptables du bilan et du compte de résultat au titre de l'exercice clos au 30 juin 2026.

Aucune information comparative n'a été réalisée du fait de l'application de ce règlement.

2—Méthodes d'évaluation

2a—Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur une durée de 24 mois.

2b—Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

En cas de détection d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé pouvant aboutir à la comptabilisation d'une dépréciation couvrant la différence entre la valeur actuelle et la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation économiquement justifiés sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire :

- | | |
|-----------------------------|------------|
| • Siège social | 7 à 25 ans |
| • Agencements installations | 4 à 7 ans |
| • Agencements aménagements | 6 à 10 ans |
| • Matériel | 4 à 10 ans |

- Matériel de bureau et informatique 3 à 10 ans
- Mobilier de bureau 7 à 10 ans

2c—Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2d—Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2e—Produits constatés d'avance

Le poste « produits constatés d'avance » correspond à des produits comptabilisés au cours de l'exercice, mais dont toute ou partie de la réalisation court sur l'exercice suivant.

2f—Charges constatées d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » correspond à des charges enregistrées au cours de l'exercice, mais qui courent pour toute ou partie sur l'exercice suivant.

2g—Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent à des produits de l'exercice, mais non encore perçus.

2h—Charges à payer

Les charges à payer provisionnées sont certaines quant à leur objet et elles sont estimées en fonction des éléments connus à la clôture de l'exercice.

2i—Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour la valeur d'acquisition. Une provision est éventuellement constituée, correspondant aux moins values latentes.

2j— Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan, à la date de leur versement. Leur reprise est constatée annuellement et s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation acquise ou créée qu'elles financent. Sur l'exercice, le montant de cette reprise s'élève à 13 500 €.

2k—Provisions pour risques et charges

Les provisions correspondent à des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, ou à des événements survenus et/ou en cours et/ou rendus probables.

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques identifiés et inhérents à l'activité.

Les provisions pour charges sont destinées à des projets ou événements probables au regard de la politique définie par la Ligue de Football des Pays de la Loire

Les dépenses provisionnées sont estimées en fonction des éléments connus à la clôture de l'exercice.

Au 30 juin 2026, l'engagement pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 383 892 €, dont 248 164 € ont été versés à un organisme extérieur pour la gestion de ces indemnités. Après prise en compte de ce fonds externalisé, l'engagement net comptabilisé en provisions ressort à 135 729 € à la clôture de l'exercice.

Depuis l'exercice 2008-2009, la caisse d'intempéries est présentée en provision pour risques et non plus en dettes diverses. D'autre part, au regard de la faible utilisation de la caisse d'intempéries depuis plusieurs saisons, celle-ci a cessé d'être alimentée le 4 décembre 2011, en accord avec la décision de l'Assemblée Générale du 5 Novembre 2011; la caisse d'intempéries de l'ex Ligue du Maine a été traitée de la même manière et n'est plus abondée.

Subventions et concours publics

Les concours publics et subventions d'exploitation ont été octroyés pour la saison 2025-2026 par :

- ANS : 46 500 €
- Conseil Régional des Pays de la Loire : 0 €

Rémunération globale des dirigeants

La rémunération globale allouée aux dirigeants de la Ligue de Football des Pays de la Loire représente 40 942,80 € pour l'exercice 2025-2026.

Effectif

L'effectif équivalent temps plein de la Ligue de Football au 30/06/2025 était de 55,52 personnes et au 30/06/2026 il est de 47,35.

Cotisations

Les cotisations sont reconnues lors de leur encaissement effectif.

Comptabilisation des Contributions Volontaires

La nature et l'importance des contributions volontaires sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de la Ligue de Football des Pays de la Loire, le temps de présence en commissions des différents bénévoles de la Ligue a été relevé et valorisé à hauteur de 12,31 € par heure (valeur du SMIC au 30/06/2026), ce qui pour la saison 2025-2026 représente 220 039 heures soit 2 708 677 €.

Evènement marquant de l'exercice

L'Assemblée Générale du 28 janvier 2026 a validé le principe de la sortie des activités du Centre Sportif Régional avec effet comptable et fiscal rétroactif au 1er novembre 2025.

Le total des actifs apportés à la SAS du Centre Sportif Régional de la LFPL est de 251 593 € dont 18 600 € d'actif immobilisé et 232 993 € d'actif circulant; le total du passif apporté s'élève lui à 145 196 € dont 5 133 € de provisions et 140 063 € de dettes. En échange de cet apport la LFPL détient 106 396 € de titres.

Compte de Résultat

Ancienne présentation

Compte de Résultat— ancienne présentation

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

	EXERCICE 01/07/25-30/06/26	EXERCICE 01/07/24-30/06/25
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Licences et Changement de Club	4 732 297	4 743 584
Ventes	399	190
Amendes	356 963	382 755
Cotisations	56 695	61 805
Droit de stage	1 111 904	1 129 905
Recettes et Activité CRT	402 063	1 060 952
Publicité, Partenariat	106 100	209 580
Recettes diverses	173 980	3 720
Loyers	800	32 964
Subventions	1 646 432	1 661 411
Recettes Coupe de France	42 432	44 252
Journée des Ligues	36 729	39 418
Droit d'engagement	96 367	97 532
Redevances & Recettes compétitions régionales	1 310 348	1 249 539
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	4 791	578 431
Produits cessions d'immobilisations	50	0
	10 078 349	11 296 037
CHARGES D'EXPLOITATION		
Licences et Changement de Club	610 753	614 535
Restauration - Hôtellerie - Prestation de services	216 436	563 818
Variation de stock	0	0
Publicité, cadeaux, frais divers	61 592	591 255
Achat Matériel et équipement	288 288	275 795
Electricité, gaz, eau	32 174	133 740
Fournitures Bureau et info	33 201	44 741
Sous-traitance, prestation de services et locations	326 560	262 078
Entretien et maintenance (immeuble et matériel)	307 066	392 018
Assurances et redevance	351 125	560 063
Intérimaires, Honoraires, examens médicaux	343 026	325 508
Mission, Réceptions, Hébergement	815 011	746 212
Affranchissement et téléphone	51 625	63 888
Frais de transport et déplacements	341 820	342 119
Frais d'arbitrage	1 037 454	962 689
Dons et Subvention	248 381	385 352
Redevances Districts et IRFF	1 394 175	1 422 001
Impôts, taxes et versements assimilés	260 352	244 379
Salaires et traitements	2 333 851	2 259 256
Charges sociales	936 894	891 654
Dotations aux amortissements sur immobilisations	81 348	156 566
Dotations aux provisions	29 412	15 976
	10 100 543	11 253 643
RESULTAT D'EXPLOITATION :	-22 194	42 394

Compte de Résultat— ancienne présentation

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

	EXERCICE 01/07/25-30/06/26	EXERCICE 01/07/24-30/06/25
PRODUITS FINANCIERS		
Produits Financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	146 666	179 842
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement		
	146 666	179 842
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	147	7 544
Charges nettes sur cession valeurs mobilières de placement	0	0
	147	7 544
RESULTAT FINANCIER :	146 518	172 298
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS :	124 324	214 692
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		52 229
Sur opérations en capital		1 000 000
Reprises sur provisions et transfert de charges		
	0	1 052 229
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		9 171
Sur opérations en capital	0	576 881
	0	586 052
RESULTAT EXCEPTIONNEL :	0	466 178
Impôts sur les sociétés	0	0
TOTAL DES PRODUITS	10 225 015	12 528 108
TOTAL DES CHARGES	10 100 690	11 847 239
BENEFICE OU PERTE	124 324	680 869

Tableau des immobilisations
Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

Compte	Intitulé	Valeur Brute au 30/06	Acquisition de la saison	Augmentations vir cpte à cpte	Diminutions Cessions- mise au rebut	Diminutions vir cpte à cpte	Valeur Brute au 30/06
208000 Logiciels		44 449,49 €					44 449,49 €
213500 Agencements - Installations construct°		35 512,80 €					35 512,80 €
213800 Aménagement agencement		0,00 €				0,00 €	0,00 €
215400 Matériel		187 598,17 €	19 226,70 €				206 824,87 €
215401 Matériel CRT		34 462,89 €			34 462,89 €		0,00 €
218100 Agencements - Aménagement		178 260,34 €					178 260,34 €
218101 Agencements - Aménagement CRT		33 192,41 €			33 192,41 €		0,00 €
218121 Constructions agencement CRT		21 381,42 €			21 381,42 €		0,00 €
218200 Matériel transport		499 836,05 €	19 543,76 €				519 379,81 €
218300 Matériel bureau informatique		316 042,30 €	13 112,40 €				329 154,70 €
218301 Matériel bureau informatique CRT		42 190,22 €			42 190,22 €		- €
218400 Mobilier bureau		98 794,01 €					98 794,01 €
261000 Action SAS		106 396,46 €					106 396,46 €
231300 Immobilisations en cours Ligue		- €					0 €
	TOTAL	1 598 116,56 €	51 882,86 €	- €	131 226,94 €	- €	1 518 772,48 €
Ligue							
CSR							

Tableau des amortissements
Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

Compte	Intitulé	Cumul Amortissement au 30/06	Augmentations Amortissements	Augmentations vir cpte à cpte	Diminutions Ces- sions-mise au rebut	Diminutions vir cpte à cpte	Valeur Brute au 30/06
280800	Logiciels	44 449,49 €					44 449,49 €
281350	Agencements - Installations con-	19 404,83 €	3 129,89 €				22 534,72 €
281380	Aménagement agencement	- €					- €
281540	Matériel	148 987,91 €	22 678,82 €				171 666,73 €
281541	Matériel CRT	34 462,89 €			34 462,89 €		0,00 €
281810	Agencements - Aménagement	167 288,23 €	2 810,40 €				170 098,63 €
281811	Agencements - Aménagement CRT	33 192,41 €			33 192,41 €		- 0,00 €
281812	Constructions agencement CRT	21 381,42 €			21 381,42 €		- 0,00 €
281820	Matériel transport	411 673,47 €	25 496,30 €				437 169,77 €
281830	Matériel bureau informatique	273 724,45 €	24 020,72 €				297 745,17 €
281831	Matériel bureau informatique CRT	20 454,40 €	3 221,82 €		23 676,22 €		- €
281840	Mobilier bureau	98 794,01 €					98 794,01 €
TOTAL		1 273 813,51 €	81 357,95 €	- €	112 712,94 €	- €	1 242 458,52 €
Ligue CRT							

Etat des provisions
Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

Intitulés	au 1er juillet	Dotation 681500 à 68665	Reprise 781500 / 454000	Au 30 juin
Provision pour risques	27 907,51 €			26 812,81 €
risque caisse d'intempéries	27 907,51 €		1 094,70 €	26 812,81 €
Provision pour grosses réparation	- €			- €
Travaux	- €			- €
Provision pour charges	119 241,00 €			138 729,00 €
dotation IDR	116 241,00 €	29 412,00 €	9 924,00 €	135 729,00 €
social	- €			- €
Match Equipe de France	3 000,00 €			3 000,00 €
ss total	147 148,51 €	29 412,00 €	11 018,70 €	165 541,81 €

Etat des Charges et Produits Constatés d’Avance
Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

INTITULES	DEBIT	CREDIT
Charges ou produits d'exploitation	21 306,31 €	
Charges ou produits financiers	0,00 €	
Charges ou produits exceptionnels		0,00 €

Etat des immobilisations financières
Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

INTITULES	DEBIT	CREDIT
Cautionnement Versé Ligue		
Super U carte carburant	500,00 €	
Total cartes carburant	3 702,00 €	
<i>Solde du compte</i>	<i>4 202,00 €</i>	

Variation des Fonds Propres
Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

Variation des Fonds Propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	0 €				0 €
Fonds propres avec droit de reprise	2 164 006 €				2 164 006 €
Ecart de réévaluation	0 €				0 €
Réserves	0 €				0 €
Report à nouveau	2 800 345 €	680 869 €			3 481 214 €
Excédent ou déficit de l'exercice	680 869 €	-680 869 €	124 324 €		124 325 €
Situation nette	5 645 220 €	0 €	124 324 €	0 €	5 769 544 €
Fonds propres consommables					0 €
Subventions d'investissement	117 400 €		27 400 €	77 300 €	67 500 €
Subventions inscrites au Résultat	-16 755 €	-13 500 €			-30 255 €
Provisions réglementées					0 €
TOTAL	5 745 865 €	-13 500 €	151 724 €	77 300 €	5 806 789 €

Budget Prévisionnel

Budget Prévisionnel 2026-2027

	Réalisé au 30/06/2026	Budget Prévi 2026-2027
RECETTES		
Licences et changement de clubs	4 732 297	4 730 000
Ventes	399	0
Amendes	356 963	356 000
Cotisations clubs et membres	56 695	55 500
Droit de stage + participation aux frais	1 111 904	1 130 000
Recettes et Activité CSR	402 063	
Publicité, partenariat	106 100	105 000
Recettes Diverses	173 980	175 000
Loyers	800	
Subventions	1 646 432	1 682 500
Recettes Coupe de France	42 432	42 500
Journée des Ligues	36 729	30 000
Droit d'engagement (championnat et coupes)	96 367	96 000
Redevances & Recettes compétitions	1 310 348	1 311 000
Reprises sur provisions et amortissements, cessions immo	4 841	0
Produits financiers	146 666	145 000
Produits exceptionnels	0	0
	10 225 015	9 858 500
DEPENSES		
Restauration - Hôtellerie CRT	216 436	
Licences et changement de club	610 753	607 000
Publicité, cadeaux, divers	61 592	54 650
Achat Matériel et équipement	288 288	280 000
Electricité, gaz, eau	32 174	18 000
Fournitures Bureau et info	33 201	32 500
Sous-traitance, locations et prestation service	326 560	326 000
Entretien et maintenance (immeuble et matériel)	307 066	222 800
Assurances	351 125	350 000
Intérimaires, Honoraires, examens médicaux	343 026	343 000
Mission Réceptions	815 011	800 000
Affranchissement et téléphone	51 625	50 000
Frais de transport et déplacements	341 820	345 000
Frais d'arbitrage	1 037 454	1 040 000
Dons et Subvention	248 381	245 000
Redevances Districts et IRFF	1 394 175	1 395 000
Impôts, taxes et versements assimilés	260 352	265 000
Salaires et traitements	2 333 851	2 360 000
Charges sociales	936 894	930 000
Dotations aux amortissements sur immobilisations	81 348	80 000
Dotations aux provisions	29 412	30 000
Charges financières	147	-
Charges exceptionnelles	-	-
	10 100 691	9 773 950
BENEFICE OU PERTE	124 324	84 550

Notes

[illegible]

